

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/768
28 mars 2006

(06-1411)

Original: espagnol

INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ DE 1996 DANS LES LISTES DE CONCESSIONS TARIFAIRES DE L'OMC

Panama – Liste CXLI

Demande de dérogation

La communication ci-après, datée du 15 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation du Panama.

Le gouvernement de la République du Panama a l'honneur de demander une dérogation à ses obligations au titre de l'article II de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994), et conformément à la décision du Conseil général portant la cote WT/L/620 et datée du 27 juillet 2005, aux fins de la mise en œuvre de la nomenclature du Système harmonisé de 1996 (SH96) et de l'adoption des modifications que cette nomenclature apporte à la Liste CXLI de concessions du Panama.

Les documents ci-après sont joints à la présente demande, afin qu'ils soient examinés par le Comité de l'accès aux marchés:

- Projet de décision portant octroi d'une dérogation par laquelle le report du délai de mise en œuvre de l'article II du GATT de 1994 serait accordé à la République du Panama, aux fins de l'introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans la Liste de concessions du Panama.¹
- Renseignements factuels concernant la demande de dérogation pour l'introduction des modifications du Système harmonisé de 1996 dans la Liste de concessions du Panama.

¹ Document G/C/W/546.

Renseignements factuels concernant la demande de dérogation pour l'introduction
des modifications du Système harmonisé de 1996
dans la Liste de concessions du Panama

1. Date de la dérogation initiale

24 avril 1998.

2. Date de la présentation des documents pertinents aux fins de la mise en œuvre du SH96

21 février 2002.

En outre, le 6 février 2004, le Panama a remis à la délégation des États-Unis des copies des statistiques sur le commerce extérieur du Panama pour l'année 2002, que cette délégation lui avait demandées.

3. Nombre de prorogations et dates auxquelles elles ont été accordées

Dix prorogations ont été accordées au Panama.

Les dates de ces prorogations sont les suivantes:

WT/L/281 - 14 octobre 1998
WT/L/303 - 15 juin 1999
WT/L/338 - 4 novembre 1999
WT/L/351 - 3 mai 2000
WT/L/379 - 8 décembre 2000
WT/L/400 - 8 mai 2001
WT/L/458 - 13 mai 2002
WT/L/524 - 24 juillet 2003
WT/L/570 - 17 mai 2004
WT/L/620 - 27 juillet 2005

4. Nombre de pays avec lesquels des négociations ont été engagées conformément à l'article XXVIII

Aucun.

a) Canada - Suite aux clarifications et aux corrections apportées aux documents présentés par le Panama au Secrétariat, le Canada a fait savoir formellement, le 9 septembre 2002, qu'il levait ses réserves.

b) Australie - Suite aux clarifications et aux corrections apportées aux documents présentés par le Panama au Secrétariat, l'Australie a fait savoir formellement, le 23 août 2003, qu'elle levait ses réserves.

c) Communautés européennes (CE) et États-Unis:

Les délégations de ces pays continuent de vérifier les documents présentés par le Panama, reproduits dans les documents G/SECRET/HS96/48 du 4 avril 2001, G/SECRET/HS96/48/Add.1 et Rev.1 des 18 mars et 4 juin 2002, respectivement, et G/SECRET/HS96/48/Rev.1/Corr.2 du 14 août 2003.

5. Perspectives concernant l'achèvement de la procédure

Le Panama attend la confirmation de l'acceptation par ces deux délégations des documents présentés au Secrétariat afin de pouvoir conclure formellement la mise en œuvre des modifications de la nomenclature du SH 1996.

Pour les raisons exposées dans le paragraphe ci-dessus et compte tenu du fait que le Panama devra achever ces consultations, voire mener des négociations, conformément à l'article XXVIII, en particulier au vu des réserves générales formulées par d'autres Membres, nous prévoyons que dans un délai de 12 mois à compter de la date de la décision accordant la dérogation, le Panama pourra achever la procédure de mise en œuvre de ces modifications.
